



Access Reparation Sarl B.V.
19
8069

Confirmation de modification

Cher client,

Comme demandé, vous trouverez dans ce document un aperçu des changements qui seront apportés à votre (vos) produit(s). Votre abonnement mobile sera transféré vers une solution Prépayée Pay&Go. N'oubliez pas de vous identifier via www.proximus.be/identifier afin de pouvoir utiliser votre carte correctement. Si le mois en cours a déjà été facturé, les trop-perçus seront déduits de votre prochaine facture ou automatiquement remboursés.

Vos données personnelles

.....

- > Adresse d'installation : **19 , 8069**
- > Adresse de facturation : **Rue de l'Industrie 19 , 8069 Bertrange**
- > Données de contact :
 - GSM : **00352691359253**
 - E-mail : **info@accessreparation.com**

Les données ci-dessus ne sont pas correctes ? Signalez-le nous dès que possible via www.proximus.be/contact. Vous vous assurez ainsi un suivi optimal de votre demande.

Activation de vos services

.....

La demande sera effective le **30 mai 2025**.

A l'exception des cas non autorisés par la loi, les contrats avec les clients professionnels conclus pour une durée déterminée, seront automatiquement reconduits pour des périodes successives de la même durée que le contrat initialement conclu, sauf si le client résilie son contrat à la fin de la période contractuelle convenue notifié selon les modalités de résiliation.

Détails de vos produits et services

Produit	Nombre	Action	TVA	Prix hors TVA	Type de prix
Frais uniques					
Frais de rupture de contrat - iPhone 16 128GB Black		Ajouté		€ 791,05	Frais unique
Téléphonie					
Mobile Voice : 0460960705		Transféré(*)			
- Business Mobile Smart		Transféré(*)			
- Numéro mobile		Transféré(*)			
-> Numéro secret: Y					
- Free Group Calls		Transféré(*)			
- DataPhone (3,5 GB)		Transféré(*)			
- iPhone 16 128GB Black		Transféré(*)			
- Carte SIM		Transféré(*)			
-> Numéro carte SIM: 2100484144276					

(*) Transféré vers prepaid.

Ce tableau ne montre que les produits ou options pour lesquels vous avez récemment demandé une modification. Vous trouverez un aperçu de vos produits dans [MyProximus](#). Les promotions figurent sur votre décompte ou facture.

Bon à savoir

Suppression de votre numéro mobile

Utilisez-vous votre numéro mobile pour vous connecter à des sites Web? N'oubliez pas de mettre à jour votre numéro mobile dans MyProximus, WhatsApp, Facebook, Google, etc. lorsque vous modifiez votre numéro de téléphone mobile. Plus d'informations sur www.proximus.be/gsmlogin.

Questions ou remarques ?

Surveillez votre consommation, gérez vos produits et factures via www.proximus.be/myproximusapp.

Besoin d'aide pour la première utilisation de vos produits ? Rendez-vous sur www.proximus.be/biendemarrer.

Contactez votre Bizz Expert via www.proximus.be/bizzexpert.

Cordialement,
L'équipe Proximus

Vos données à caractère personnel sont stockées dans les fichiers du Groupe Proximus et sont traitées selon la politique de Proximus en matière de protection de la vie privée afin de pouvoir vous livrer les services demandés ainsi que de vous tenir informé des produits, services et promotions du Groupe Proximus. Pour un aperçu complet des raisons pour lesquelles Proximus traite vos données à caractère personnel, veuillez consulter la politique de Proximus en matière de protection de la vie privée qui est disponible sur www.proximus.be/privacy et qui explique également comment vous pouvez adapter vos paramètres de vie privée.

.....

A l'exception de cas de force majeure, le délai de livraison de produits est de minimum 3 jours et maximum 30 jours et le délai de livraison de services est de minimum 5 jours et maximum 60 jours.

Proximus offre une garantie légale de 2 ans pour les produits achetés par les consommateurs.

Les codes de conduite et les conditions générales sont disponibles via www.proximus.be/mentionslegales.

En cas de plainte, le client peut s'adresser au service local de Proximus, 0800 33 500 ou au Service de Médiation pour les Télécommunications (Boulevard du Roi Albert II 8 Boîte 3 - 1000 Bruxelles, tél. 02/223.06.06, plaintes@mediateurtelecom.be).

Si vous concluez un contrat à distance ou en dehors des locaux de Proximus S.A. ou des locaux des agents commerciaux reconnus par Proximus SA et que vous êtes un consommateur ou un client professionnel ayant au maximum 5 numéros/lignes, les clauses suivantes sont d'application:

- Vous avez le droit de renoncer au contrat, sans devoir vous acquitter d'une pénalité ou motiver votre refus, dans les 14 jours calendrier suivant la livraison du bien (vente de biens) ou la conclusion du contrat de services (vente de services ou vente de biens et services), par téléphone au 0800 33 500 ou via le site web www.proximus.be/resilier.

- En cas de renonciation d'un service, vous devrez payer un montant équivalent à la partie du service déjà livrée. Le client est responsable pour toute diminution de valeur du bien, lié à l'utilisation, au-delà de celle nécessaire pour vérifier la nature, les caractéristiques et le fonctionnement.

- Proximus vous remboursera les montants dus dans les 14 jours après la réception de la demande de renonciation, à condition que les biens aient bien été retournés à Proximus.

- Vous acceptez que la fourniture du service puisse commencer avant l'expiration du délai de renonciation et que si la fourniture du service soit complétée avant l'expiration du délai de renonciation, vous perdez votre droit de renoncer.

- Vous ne disposez pas d'un droit de renonciation, si vous avez demandé de vous rendre visite afin d'effectuer des réparations urgentes ou des travaux de maintenance.

- Vous acceptez qu'en cas de livraison de contenu digital sur un support matériel, vous perdez votre droit de renonciation .

- En cas de renonciation, vous devez contacter Proximus afin de recevoir les instructions nécessaires pour le renvoi des produits. Les produits devront être déposés dans un point relais, mentionné par Proximus.

Sauf dispositions contraires, votre contrat est conclu pour une durée indéterminée. Vous pouvez résilier votre contrat à durée déterminée ou indéterminée par écrit à tout moment. Si le client résilie son contrat à durée déterminée, Proximus peut réclamer une indemnité au client ayant reçu, gratuitement ou à un prix inférieur, un produit lié à la souscription à un abonnement à durée déterminée.